

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 03 avril 2025



Présents : Valérie BENOIT, Olivier BERNARD, Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT, Karine CHAULET, Chloé DOREY, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD, Cédric LEVE, Franck MICHEA, Florence MIELLE, Sylvain MONNIAUD, Philippe RABAUX.

Absent : /

Secrétaire : Valérie BENOIT

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du procès-verbal du 17.02.2025

Le procès verbal du conseil municipal du 17 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Règlement périscolaire 2025/2026

Le règlement périscolaire pour l'année 2025/2026 sera intégré au Portail Famille et soumis aux familles au moment de l'inscription qui aura lieu du 02 au 27 juin 2025. Le règlement intérieur du périscolaire est adopté à l'unanimité.

Protection Complémentaire Santé

La complémentaire santé pour le personnel communal devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. La commune est donc tenue de proposer à ses salariés cette dernière, et de participer en tant qu'employeur à hauteur de 15 € brut/mois par salarié.

Le Maire demande l'autorisation au conseil afin de participer à l'appel d'offre du Centre de Gestion. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention à la CAF – Devis mobilier

Le service périscolaire doit compléter le mobilier existant, notamment pour les élèves de maternelle au vu de l'évolution du nombre d'enfants accueillis. Un devis a été réalisé auprès de la société ARTPROG pour un montant de 1 987,70 € TTC. Une subvention CAF va être sollicitée. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Devis agrandissement de la scène – Salle des fêtes

Un devis a été établi par la société VKF RENZEL pour un montant de 4 481,46 € TTC pour agrandir la scène de la Salle du Vernois. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Modification du montant des charges locatives des logements communaux

Les régularisations de charge en fin d'année pour certains logements sont importantes, et afin de les limiter, il est proposé d'augmenter les charges mensuelles. Les locataires seront informés individuellement par courrier.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Subventions aux associations et autres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'attribution des subventions comme suit :

- Comité des Fêtes : 500 €
- Football Club Remilly : 400 €
- La Diane société de chasse : 200 €
- Les Mille Pattes : 300 €
- Premat et Moi : 200 €
- Le Carreau de Remilly : 250 €
- La Cigale et les Fourmis : 300 €
- Restaurem : 400 €
- Coopérative Scolaire : 1 700 €
- CCAS : 3 000 €

Vote du taux des taxes

La commission finances propose de fixer les taux des taxes comme suit :

Taxe Foncière sur le bâti : 36,38 (Taux national 39,42 et Départemental 45,01)

Taxe Foncière sur le non bâti : 46,05 (Taux national 50,82 et Départemental 36,97)

Taxe d'habitation : 9,92 (Taux national 24,45 et Départemental 23,75)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le taux des taxes.

Approbation du Compte Financier Unique 2024 *

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 798 000 €, en augmentation par rapport au budget de 130 000 €. Et les dépenses de fonctionnement s'établissent à 793 000 €, inférieur au budget de 87 000 €. D'où un résultat de fonctionnement de 5 000 €.

Le budget d'investissement dégage quant à lui un résultat légèrement négatif de – 24 526,52 €.

Affectation des résultats *

Considérant les résultats comme suit :

En fonctionnement : 372 839,40 €

En investissement : 46 961,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, affecte le résultat 2024 comme suit :

- compte R001 « Excédent d'investissement reporté » : 46 961,91 €

- compte 1068 Affectation complémentaire en réserve : 0 €

- compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 372 839,40 €

Vote du BP commune 2025 *

La Commission Finances présente le budget primitif pour 2025.

Dépenses : Investissement 490 097,60 € / Fonctionnement 945 189,63 €

Recettes : Investissement 490 143,47 € / Fonctionnement 1 140 784,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2025.

Fongibilité des crédits budgétaires

Le Maire informe le Conseil Municipal que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement) et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Questions/sujets divers(es)

- Le devis du feu d'artifice de septembre est réalisé. La commune le validera prochainement.
- Dans le cadre d'une enquête sur « la gestion des biodéchets », nous vous prions de trouver ci-joint un questionnaire. Nous remercions sincèrement les foyers qui pourront répondre à ce dernier par papier ou via le QR code.
- La commune recrute pour cet été, deux emplois saisonniers, un pour Juillet et un pour Août pour l'entretien des espaces verts et petits travaux. Les candidatures (CV + lettre) sont à adresser par mail ou par courrier à la Mairie au plus tard le **09 mai 2025**.

Dates à retenir :

A vos agendas !

2025 n'échappera pas à la règle des traditionnels Vendredis de Remilly.

Le Comité des fêtes vous donne d'ores et déjà rendez-vous autour de sa buvette les vendredis 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 1^{er} août et 5 septembre. Une association du village assurera la restauration. On vous attend nombreux.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 22 au 25 avril 2025. Anticipez vos demandes !

La séance est levée à 20h45.

**Les documents budgétaires sont consultables en mairie sur demande*